

ne crois pas qu'il en fut ainsi. Mon honorable ami sait que M. Adrien Potvin, jusqu'à traducteur au Sénat, a été nommé commissaire du service civil. La pensée que cette commission aurait l'avantage de bénéficier de ses grandes connaissances des méthodes de traduction a été l'une des raisons qui nous ont portés à placer tout le service de la traduction sous la direction plus immédiate de la commission.

L'hon. M. VENIOT: La Commission du service civil n'aurait rien à faire dans la traduction elle-même; elle ne s'occuperait que de la nomination des traducteurs.

L'hon. M. CAHAN: Il y aurait la question de l'organisation.

L'hon. M. VENIOT: Si ce monsieur a son mot à dire dans les questions de traduction, j'espère qu'il se tiendra plus au courant de sa besogne qu'il ne le faisait quand il était traducteur au Sénat.

L'hon. M. CAHAN: Je n'ai jamais rencontré ce monsieur, de sorte que je ne puis répondre là-dessus à mon honorable ami.

M. BOUCHARD: Le poste d'examineur en chef et traducteur a été aboli le 1er décembre. Le ministre a-t-il l'intention de l'abolir d'une manière permanente ou tout simplement pendant un certain temps? Est-ce que l'abolition de ce poste sera aussi permanente que la déduction temporaire dans les traitements?

L'hon. M. CAHAN: A titre de ministre représentant la Commission du service civil je ne puis rien promettre au sujet des nominations aux positions vacantes. Je n'ai rien à dire, directement ou indirectement, dans les questions de nominations ou de mise à la retraite.

(Le crédit est adopté.)

Ministère du Commerce
Bureau fédéral de statistique, \$351,000.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Ce crédit est réduit de \$198,300. Il est bien certain que nous sommes tous contents de voir des réductions, mais nous touchons ici à un service très important, et je crois comprendre que la tâche de cette division devient de plus en plus onéreuse.

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Une partie assez importante de la réduction est due au fait que nous pouvons nous dispenser des services du personnel employé au recensement.

M. BRADETTE: Combien de ces employés a-t-on maintenus dans le service?

L'hon. M. STEVENS: Il y en avait encore 292 l'an dernier, mais je crois que ce nombre

[L'hon. M. Cahan.]

sera encore réduit ce mois-ci, et un certain nombre ne seront pas employés au cours de la prochaine année.

M. BRADETTE: Est-ce que tout ce personnel finira par disparaître ou bien gardera-t-on quelques employés?

L'hon. M. STEVENS: Je le saurai d'une manière plus précise d'ici à ce que nous déposions les crédits supplémentaires. Il se peut que, par suite de l'augmentation de la besogne, nous trouvions le moyen de retenir les services de ceux qui possèdent une formation spéciale et qui ont acquis de l'expérience dans le travail de recensement depuis les trois dernières années. Je ne puis donner une réponse définitive aujourd'hui à ce sujet, mais je pourrai le faire avant la fin de la présente session.

L'hon. M. CAHAN: Je constate que certains crédits ayant trait aux impressions et à la papeterie n'ont pas encore été abordés. Je demande donc à mon honorable ami si nous pourrions les discuter maintenant. Je ne crois pas que la discussion se prolonge.

L'hon. M. STEVENS: Il me faudrait proposer que ce crédit soit réservé.

(Le crédit est réservé.)

Impressions et papeterie publiques.—Impressions, reliure des statuts annuels, \$8,500.

L'hon. M. CAHAN: La réduction de \$1,500 a été rendue possible par suite du coût moins élevé du papier.

L'hon. M. VENIOT: Au point de vue de l'économie, le ministre a-t-il tenu compte de la qualité du papier et des enveloppes servant à la correspondance?

L'hon. M. CAHAN: Nous avons étudié à fond toute cette question. On a fait certaines propositions aux départements au sujet des prochaines commandes de fournitures. Si nos conseils sont suivis, nous espérons que l'économie sera considérable dans ce sens.

L'hon. M. VENIOT: Je crois, de fait, que l'économie pourrait être considérable. Je voudrais appeler l'attention du ministre sur un autre point, c'est la pauvre qualité de la colle que l'on met sur les enveloppes qui nous sont fournies. Prenez les enveloppes de 6 ou 7 pouces. Il est presque impossible de les tenir fermées sans avoir recours au mucilage. On ne devrait pas, à mon sens, demander aux membres de la Chambre d'envoyer leur correspondance dans des enveloppes dont la patte gommée est en si mauvais état que le premier venu peut les ouvrir.

L'hon. M. CAHAN: Je signalerai le fait au département.